



AVIS PUBLIC
PROMULGATION
RÈGLEMENT N° 1692-06

AVIS PUBLIC EST, PAR LES PRÉSENTES DONNÉ :

QUE le règlement n° 1692-06 intitulé :

Règlement modifiant le Règlement n° 1692 relatif au déneigement des aires de stationnement privées par des entrepreneurs sur le territoire de la Ville afin d'ajouter une définition et de préciser une disposition relative aux méthodes de déneigement

a été adopté par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion à la séance du 17 février 2020.

QUE toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement au Service du greffe et des affaires juridiques, 2555 rue Dutrisac, Vaudreuil-Dorion, durant les heures de travail.

DONNÉ À VAUDREUIL-DORION, ce dix-huitième (18^e) jour du mois de février deux mille vingt (2020).

Jean St-Antoine, avocat, OMA
Greffier

Le présent avis peut être consulté sur le site
Internet de la ville au www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca